



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
12/07/17	12/07/17	FO9317P0235

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une piste cyclable à l'emplacement de la voie ferrée entre Rognonas et Plan d'Orgon.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péditionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6. Infrastructures routières c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km.	Le projet consiste à créer une voie verte (piste cyclable) à l'emplacement de la voie ferrée désaffectée, entre Rognonas et Plan d'Orgon, sur un linéaire de 22 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une voie verte entre les communes de Plan d'Orgon et Rognonas, en lieu et place de l'ancienne voie ferrée Barbentane - Plan d'Orgon : démontage de l'infrastructure ferroviaire (rail et traverses, une partie du ballast), et réalisation d'une voie verte revêtue en enrobés (mise en place d'un géotextile et d'une structure de chaussée légère).

Les ouvrages de continuité hydraulique existants ne seront pas affectés.

Un assainissement de la plateforme diffus cohérent avec la situation actuelle sera recherché (création de noues longitudinales, réutilisation du ballast,...)

4.2 Objectifs du projet

- Développer les modes actifs et le report modal.
- Sécuriser les circulations deux roues et piétonnes, qu'elles soient touristiques, de loisirs mais aussi domicile-travail et domicile études.
- Contribuer au maillage du nord du Département (notamment connexion avec l'Eurovélo 8).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- démontage de l'ancienne voie ferrée
- terrassement : retrait d'une partie du ballast
- mise en oeuvre des couches de fondation et de roulement de la voie verte
- réalisation du dispositif d'assainissement de la plateforme
- mise en oeuvre de la signalisation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- balayage périodique
- fauchage raisonné des dépendances
- entretien des ouvrages hydrauliques et de la signalisation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la réalisation d'un dossier au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'environnement. La procédure sera une déclaration (surface du projet environ 6,6 ha).

Dans le cadre du dossier de déclaration une évaluation simplifiée (car hors site Natura 2000) des incidences du projet sur les sites natura 2000 est nécessaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de piste cyclable à créer (à l'emplacement de la voie ferrée)	22 kilomètres
Surface du projet (en prenant une largeur de piste de 3 m)	6,6 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 04° 47' 67" 77 Lat. 43° 53' 59" 83

Point d'arrivée :

Long. 04° 59' 49" 009 Lat. 43° 48' 30" 47

Communes traversées :

Rognonas
Châteaurenard
Noves
Cabannes
Saint-Andiol
Plan d'Orgon

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Transformation d'une ancienne voie ferrée en voie verte

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3 ZNIEFF sont localisées à proximité de la voie ferrée (100 m) : - ZNIEFF II "Plaine de Terrefort" sur la commune de Rognonas, - ZNIEFF I "la basse Durance, du barrage de Bonpas à la Petite Castelette" et ZNIEFF II "la basse Durance" sur la commune de Noves.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs plans de prévention du bruit concernent la zone d'étude : - le PPBE des infrastructures routières départementales des Bouches-du-Rhône adopté en mars 2016, - le projet de PPBE des infrastructures routières et ferroviaires nationales des Bouches-du-Rhône 1ère échéance (2013) et 2ème échéance (en projet)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie ferrée est incluse dans le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques : MHC "Château féodal" à Châteaurenard, MHC "Eglise Saint-Baudile et MHI "Hôtel Senchon de Bourmissac" à Noves, MHI "Monument aux morts de la guerre de 1914-1918" à Cabannes, MHC "Eglise paroissiale Saint-Vincent" à Saint-Andiol. Le projet n'est concerné par la présence d'aucun site inscrit au patrimoine mondial ou site patrimonial remarquable.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est partiellement inclus dans une zone humide identifiée dans l'inventaire au niveau de la commune de Noves.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes traversées par le projet sont concernées par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation liées à la Durance. Le projet traverse des zones Inondables sur l'ensemble des communes, hormis sur la commune de Plan d'Orgon, où le projet est hors zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De nombreux sites BASIAS ou BASOL sont présents aux abords de l'emprise de la voie ferrée. Cependant, l'emprise de la voie ferrée n'est pas spécifiquement concernée par ces sites.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est présent sur les communes de Rognonas, de Cabannes et de Plan d'Orgon. Des captages d'alimentation en eau potable sont présents sur les communes de Chateaufort, de Noves et de Saint Andiol. Le tracé de la piste cyclable ne traverse pas les périmètres de protection de ces captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites inscrits se situent à moins de 1 km de la voie ferrée : - "Massif de la Montagnette" (93113063) - "Chaîne des Alpilles" (93113056)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPS "la Durance" (FR9312003) et la ZSC "La Durance" (FR9301589) jouxtent la voie ferrée sur la commune de Noves (environ 100 m). La voie ferrée reste séparée des sites natura 2000 par une zone construite.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site "Colline du château de Chateaufort" (93C13005) à environ 300 m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En cas de besoin en eau pour la phase travaux, ou pour la phase d'exploitation, les eaux utilisées seront issues des réseaux communaux d'alimentation en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun prélèvement dans les eaux souterraines, ni aucun déblai ou remblai significatif pouvant modifier les conditions d'écoulement des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une attention particulière sera portée à l'équilibre déblais-remblais. Le profil en long existant sera maintenu. Les matériaux extraits seront dans la mesure du possible réutilisés sur place (une partie du ballast pourra être concassé pour être utilisé pour le corps de la chaussée de la piste) ou seront évacués en vue d'être valorisés (concassage, réutilisation en couches drainantes,...)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés pour les couches de chaussée seront pour l'essentiel issus de recyclage.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur l'emprise de la voie ferrée Barbentane - Plan d'Orgon existante. Cette voie ferrée bien que désaffectée depuis une longue période, faisait l'objet d'un entretien de la Régie Départementale des Transports. Toutefois, la végétation et la faune ont pu commencer à recoloniser le milieu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitats présents sur l'emprise de la voie ferrée présentent un caractère anthropique et rudéral. La présence d'espèces protégées n'est pas exclue mais le milieu est cependant peu favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature du projet n'est pas susceptible d'avoir d'impact significatif sur : - les ZNIEFF, les zones humides, les frayères, ou les sites Natura 2000, - les monuments historiques, sites inscrits ou classés, - les sites ou sols potentiellement pollués, - les captages d'alimentation en eau potable, - les risques d'inondation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant situé sur l'emprise d'une voie ferrée encore existante, il n'engendrera pas de consommation d'espaces agricoles, forestiers et maritimes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des installations industrielles sont présentes sur les communes traversées. Cependant, le linéaire du projet n'est pas spécifiquement concerné par des risques industriels ou technologiques. Une canalisation de transport d'hydrocarbures traverse Noves du Nord au Sud et une autre canalisation d'hydrocarbures est présente à l'extrémité Ouest du projet. Le projet étant mis en place sur une plate-forme existante et ne nécessitant pas de déblai significatif n'est pas concerné par ces risques.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en zone inondable. Du fait de l'équilibre remblai/déblai, le projet n'entraînera pas d'impact sur le risque d'inondation. La piste cyclable sera inondable. Le projet n'est pas concerné par la présence de mouvements de terrain. Les risques de retrait-gonflement d'argiles sont faibles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet seront conçus de manière à éviter la stagnation d'eau à l'air libre et ainsi le développement des moustiques. Le projet ne sera pas source de polluants atmosphériques car il accueillera uniquement la circulation de cycles non motorisés. Le projet ne sera pas source de bruit significatif.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il engendrera des trafics de vélos. La piste n'accueillera aucun déplacement motorisé. Le projet pourra permettre un report modal et ainsi un impact positif sur les trafics automobiles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet traverse des zones urbaines et peut être à proximité de voies à grande circulation. Il sera donc soumis aux nuisances sonores existantes. Hormis en phase travaux, le projet ne sera pas source de nuisance sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de vibrations en phase exploitation. Pendant les travaux, les séquences de compactage du revêtement sont susceptibles d'engendrer des vibrations ponctuelles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'éclairage dans le cadre du projet. Le projet traversant des zones urbaines, il est possible que certaines portions urbaines de la piste bénéficient de l'éclairage public des villages traversés.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera de rejets dans l'air qu'en phase travaux (engins de chantier). Une fois réalisé, il contribuera à la réduction des émissions de GES grâce au report modal induit.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induisant l'imperméabilisation de la piste, des eaux pluviales seront rejetées au milieu naturel. Il est prévu de maintenir un assainissement diffus linéaire. Des dispositifs d'infiltration et si besoin de rétention des eaux pluviales tout au long du linéaire du projet seront prévus. Une attention particulière sera portée à la non concentration des rejets d'eau pluviale. Les exutoires resteront inchangés par rapport à la situation actuelle (infiltration). Le projet ne sera pas source de pollution des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le démontage de la voie existante impliquera une gestion des traverses en bois traité. Des analyses préalables seront réalisées et les déchets seront dirigés vers les centre de gestion de niveau correspondant.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature du projet n'est pas susceptible de présenter un fort impact paysager (remplacement de la voie ferrée existante par une piste cyclable imperméable). Le projet sera mené en concertation notamment avec l'architecte des bâtiments de France et l'ensemble des administrations concernées, ainsi qu'en concertation avec les collectivités.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Cf. Annexe 7: Analyse des projets pouvant présenter des effets cumulés

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe 8: Mesures mises en place pour Eviter, Réduire ou Compenser les effets du projet sur l'environnement

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, ayant pour vocation le développement et la sécurisation des voies douces de déplacement, ne présente a priori pas d'impact significatif sur l'environnement. La réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire. En effet:

- le projet est implanté sur des chaussées existantes ou sur le tracé d'une ancienne voie ferrée et n'entraîne pas de consommation d'espace naturel, agricole ou forestier,
- le projet n'impacte pas significativement les habitats, la faune, la flore ou les continuités écologiques,
- le projet fait l'objet d'un dossier de déclaration loi sur l'eau qui prévoit des mesures à mettre en place en phase travaux pour éviter les risques de pollution, pour compenser les surfaces imperméabilisées créées et vis à vis du milieu naturel,
- le projet ne crée pas de nuisance ni de pollution.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Cartographies relatives au chapitre 5 Annexe 7: Analyse des projets pouvant présenter des effets cumulés Annexe 8: Mesures mises en place pour Eviter, Réduire ou Compenser les effets du projet sur l'environnement

9. Engagement et signature

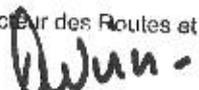
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le

Signature

Le Directeur des Routes et des Ports


Daniel WIRTH

insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

